

ARRETE N°2026/058/DGS

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME SOULafa LABABIDI,
DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20 et L. 2122-22,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.14 du 1^{er} avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que le Maire a la possibilité de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité sa signature au directeur général des services techniques,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature à Madame Soulafa LABABIDI, Directrice des services techniques,

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Soulafa LABABIDI, Directrice des services techniques, à l'effet de signer les documents suivants dans le cadre de la gestion des marchés publics, en l'absence de l'intervention d'un maître d'œuvre dans la réalisation des prestations ou des travaux :

- Toutes les pièces justificatives devant appuyer les mandats de paiement, attestation du service fait et attestation de leur caractère exécutoire, ainsi que les certificats de paiement.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 06 mai 2026.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site de la ville, et transmis au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Neuilly-Plaisance, le 05 mai 2026.

Christian DEMUYNCK

Maire

Certifié exécutoire
Acte publié le 11 / 05 / 2026



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20260505-AR-DGS-2026058-AR
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026